



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique
www.davidts.com - info@davidts.com
représenté par son gérant, M. Vincent DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : **DEIR 2**
- code de fabrication numéro : **1535**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Appliques murales avec abat-jour,**

déclare que ce luminaire

- est conçu en classe I,
- est prévu pour être équipé d'une ampoule à visser (type E27) MAXIMUM 60W, 220-240V et d'un abat-jour en tissu contrecollé sur du PVC,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
 - la douille E27 4A-250V-T190°C,
 - le câble double isolation PVC 2x0.5mm² H03 VVH 2F,
 - la patte pour y raccorder la terre, vissée à la patère de fixation murale,
 - les connexions intérieures,
 - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
 - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
 - **Les Normes EN-60.598** - Luminaires.

en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Vincent Davidts

Fait à Bruxelles, le 10 mai 2008, date de la mise sur le marché de ce luminaire.



DECLARATION DE CONFORMITE CE A L'ESSAI AU FIL INCANDESCENT

Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique

www.davidts.com - info@davidts.com

représenté par son gérant, M. Vincent DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE à l'essai au fil incandescent est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient à l'abat-jour décrit ci-après :

- référence : **abat-jour DEIR 2**

- code de fabrication numéro : **1535 500**

- groupe de la *Lighting Collection* : **Abat-jour d'appliques murales,**

déclare que pour l'abat-jour :

L'essai au fil incandescent est applicable car celui-ci est entièrement constitué de tissu contrecollé sur du PVC.

Un rapport d'essais est annexé à la présente déclaration (VPF/Laboratoires Pourquery réf. # LP01648 / P070033/0 du 3 avril 2008).

La matière pour l'abat-jour satisfait aux essais relatifs aux risques de feu définis dans la norme EN-60.695-2-1.

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Vincent Davidts

Fait à Bruxelles, le 10 mai 2008, date de la mise sur le marché de ce luminaire.